

II. — SUPERFICIE, CULTURES, MAISONS DE COMMERCE DE VINS

Commençons d'abord par signaler que l'établissement du Cadastre parcellaire de la Commune de Pommard a été demandé par le Conseil Municipal le 11 mai 1823 et que son exécution, due à M. Grapin, Géomètre, a été terminée le 20 mai 1826.

Ce Cadastre nous apprend que la superficie totale de la localité est de 1.010 hectares 93 ares 50 centiares, se répartissant ainsi :

Terres labourables .....	130 ha 03 a 30 ca
Vignes, de tous crus .....	708 ha 57 a 35 ca
Prés .....	18 ha 12 a 95 ca
Chenevières .....	7 ha 31 a 20 ca
Jardins .....	3 ha 85 a 60 ca
Terrains d'agrément .....	71 a 80 ca
Pâtis .....	15 a 30 ca
Viviers .....	1 a 45 ca
Friches .....	101 ha 75 a 75 ca
Murgers .....	1 ha 03 a 20 ca
Carrières .....	24 a 40 ca
Fontaine .....	15 ca
Rivière .....	3 ha 20 a 50 ca
Bâtiments et cours .....	6 ha 50 a 45 ca
Eglise et cimetière .....	53 a 30 ca
Chemins et places .....	28 ha 86 a 80 ca
Terres labourables .....	168 ha 08 a 60 ca
Vignes, de tous crus .....	463 ha 72 a 82 ca
Prés .....	27 ha 10 a 90 ca
Vergers .....	83 a 09 ca
Jardins .....	7 ha 12 a 78 ca
Terrains d'agrément et de sports ..	4 ha 47 a 87 ca
Bois .....	83 ha 76 a 07 ca
Landes .....	184 ha 95 a 49 ca
Biefs, étangs .....	18 a 64 ca
Sols .....	12 ha 92 a 82 ca
Rues et places .....	38 ha 89 a 74 ca
Propriétés publiques .....	18 ha 84 a 68 ca

Il y a, dans la localité, un certain nombre de vigneronns travaillant pour autrui, et de propriétaires cultivant eux-mêmes leurs propres vignes.

En outre, quelques Maisons de commerce de vins de Beaune possèdent des vignes à Pommard ; ce sont MM. Félix Clerget, Michel Jaboulet-Vercherre, Louis Latour et Bouchard Père et Fils.

Enfin, plusieurs propriétaires de vignes sont en même temps négociants en vins à Pommard ; il s'agit de MM. Henri Girardin, Moingeon-Ropiteaux et Marcel Drouhin.

III. — LA QUALITÉ, LA RÉPUTATION ET LE PRIX  
DES VINS DE BEAUNE, POMMARD ET VOLNAY

En raison de leur excellente qualité, les vins fins de Beaune, Pommard et Volnay ont acquis depuis longtemps une très bonne réputation en France et à l'étranger, aussi les Ducs de Bourgogne et les Rois de France, leurs successeurs, ne manquaient pas d'en faire envoyer, dans les grandes occasions, à leurs interlocuteurs ou pour les événements mémorables de notre histoire.

Ces vins provenaient des domaines de vigne qu'ils possédaient à Beaune, Pommard et Volnay. En voici quelques exemples :

1381. — Dix queues de vin de Beaune sont offertes au Comte de Savoie par le Duc de Bourgogne.

1447. — Huit queues de vin de Beaune et de Pommard sont envoyées à Paris au Chancelier Rolin et aux autres Ambassadeurs du Duc de Bourgogne, qui doivent les offrir à diverses personnes pendant une Conférence où devaient se régler les affaires du Duc et du Roi de France.

1460 — Cent queues de vin de Beaune et de Pommard sont acheminées en Flandres pour la dépense ordinaire du Duc de Bourgogne.

1467. — Quarante-cinq queues de ces vins sont envoyées en Flandres pour y garnir les celliers du Duc de Bourgogne.

1507. — La récolte ayant été très bonne, Louis XI fit expédier au Roi d'Angleterre cent poinçons de vin de Beaune et de Pommard et 50 poinçons du meilleur au Pape.

1614. — Un convoi de vin de ces crus quitta les caves de Beaune pour Paris à l'occasion de l'entrée de la Reine qui se fit le 6 novembre de la dite année.

1722. — En prévision du sacre de Louis XV, le sieur Darboulin, marchand de vin du Roi, fit conduire à Reims 90 pièces de vin de Beaune, de Pommard et de Volnay.

Enfin, une délibération du Conseil Municipal de Pommard, en date du 6 mai 1791, « défendit, sous peine de 30 livres d'amende, de faire des feux pour les assemblées, les soirs avant la vendange, cela ne servant qu'à répandre des fumées sur les récoltes des vignes, ce qui peut causer un grand préjudice à la qualité des vins ».

(Cela paraît d'une protection respectable, mais probablement inopérante)